

<https://www.dijon.snes.edu/spip/spip.php?article5592>



CTSD du 4 septembre 2018 (compte-rendu)

- SNES académique de Dijon - Départements - Nièvre - Infos - Comité Social Administratif Spécial Départemental (CSAsD) -



Date de mise en ligne : mardi 4 septembre 2018

CTSD

Copyright © SNES Dijon - Tous droits réservés

2nd degré :

Si aucun point sur le second degré ne figurait à l'ordre du jour de ce CTSD, la FSU a fait inscrire des questions sur les évolutions de rentrée dans les collèges, et sur les dérogations dans le second degré. D'autre part, dans sa déclaration liminaire la FSU a abordé les situations de deux collèges (voir déclaration). La DASEN a redit qu'elle était vigilante sur le développement de l'enseignement de l'Allemand et a pris contact avec le collège de Clamecy. Concernant l'action des collègues du collège de Château-Chinon, la DASEN se dit prête à attribuer des moyens sur des projets y compris d'inclusion. Mais elle maintient que ce collège serait très bien doté et refuse d'abonder sa DHG. La FSU a soutenu les demandes des collègues sur les deux situations.

Concernant les évolutions de rentrée dans les collèges, la DASEN a expliqué que la situation n'était pas assez stabilisée pour transmettre des données par établissement. Elle a cependant expliqué que les collèges de la Nièvre gagnaient globalement 53 élèves par rapport au nombre d'élèves attendus. Une exception notable : une baisse d'effectif particulièrement forte au collège A. Billaut de Nevers. Au niveau des moyens certains collèges se voient retirés des moyens de DHG : Clg A. Billaut et Clg des Courlis. En revanche les collèges de Donzy et de Pouilly ont reçu des moyens permettant l'ouverture d'une classe.

Concernant les dérogations, la DASEN ne s'est exprimé que les dérogations au niveau collège : 90 demandes de dérogation d'élèves scolarisés hors département ont été accord pour rejoindre un collège de la Nièvre et 26 demandes de dérogation pour quitter le département au niveau collège. La DASEN n'a pas pu donner d'information sur les dérogations post collège.